



Programme de formation

Habilitation électrique BCL – BRL – BEL Essai Consignation – Intervention BT générale – Essais Véhicules et engins électriques et hybrides – Formation complémentaire

Objectif général

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de réaliser en sécurité les opérations correspondant aux habilitations BCL, BRL et/ou BEL Essai sur des véhicules ou engins électriques ou hybrides, conformément aux prescriptions de la NF C 18-550 et dans les limites des habilitations visées.

Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les risques électriques liés aux opérations de consignation, d'intervention et d'essai.
- Identifier les rôles, responsabilités et limites des habilitations BCL, BRL et BEL Essai.
- Choisir, vérifier et utiliser les EPI, EPC, matériels, outillages et appareils adaptés.
- Appliquer les procédures, instructions et documents correspondant à l'opération réalisée.
- Réaliser une consignation et une déconsignation dans le cadre du BCL.
- Préparer et réaliser une intervention BT générale dans le cadre du BRL.
- Préparer et réaliser des essais électriques dans le cadre du BEL Essai.
- Délimiter et sécuriser la zone d'opération et réagir face à une situation anormale.

Public concerné

Personnel disposant de compétences en électricité et amené à réaliser des consignations, interventions BT générales ou essais électriques sur des véhicules ou engins électriques ou hybrides.

Sont notamment concernés les mécaniciens, électromécaniciens, techniciens de maintenance et techniciens intervenant sur les équipements électriques des véhicules et engins.

Prérequis

- Savoir lire et comprendre le français.
- Posséder les compétences techniques en électricité nécessaires aux opérations confiées.

- Maîtriser les risques électriques, zones, moyens de protection et principes de mise en sécurité applicables aux véhicules et engins électriques ou hybrides.
- Disposer préalablement des connaissances et compétences relatives aux travaux d'ordre électrique sur véhicules ou engins électriques ou hybrides.

Durée

1 jour – 7 heures

Formation complémentaire aux connaissances et compétences relatives aux opérations d'ordre électrique sur véhicules et engins.

La formation comprend les enseignements théoriques, les mises en situation pratiques et les évaluations théorique et pratique.

Programme

Rappels de prévention du risque électrique

- Risques électriques liés aux véhicules et engins.
- Zones, voisinage et prescriptions de sécurité.
- EPI, EPC, matériels, outillages et appareils de mesure.
- Principes de mise en sécurité et vérification d'absence de tension.
- Documents et acteurs concernés.
- Conduite à tenir en cas d'anomalie, d'accident ou d'incendie.

BCL – Chargé de consignation

- Rôle, responsabilités et limites du BCL.
- Limites du chargé de consignation vis-à-vis des travaux sous tension.
- Identification des sources d'énergie électrique et analyse des risques.
- Documents applicables à la consignation.
- Préparation et organisation de la consignation.
- Séparation, condamnation, identification et vérification d'absence de tension (VAT).
- Mesures complémentaires de sécurité selon la situation.
- Échanges avec les différents acteurs, rédaction des documents applicables et renseignement de l'attestation de consignation.
- Déconsignation et remise à disposition.

BRL – Chargé d'intervention BT générale

- Rôle, responsabilités et limites du BRL.
- Identification et analyse des risques liés à l'intervention.
- Préparation, organisation, délimitation et sécurisation de la zone.
- Choix et utilisation des EPI, EPC et outillages adaptés.
- Mise en sécurité nécessaire à l'intervention.
- Réalisation d'une intervention BT générale dans les limites du BRL.
- Connexion et déconnexion d'une batterie ou d'un élément de liaison ; mesurages et vérifications nécessaires à l'intervention.

- Contrôle avant remise en service, fin d'intervention et compte rendu.

BEL Essai – Chargé d'essai

- Rôle, responsabilités et limites du BEL Essai.
- Identification des risques spécifiques aux essais.
- Préparation, organisation, délimitation et sécurisation de la zone d'essai.
- Choix des EPI, EPC, appareils et matériels adaptés.
- Réalisation des connexions nécessaires à l'essai.
- Mise en œuvre et réalisation de l'essai.
- Surveillance des conditions de sécurité et gestion des situations anormales.
- Fin de l'essai, remise dans un état sûr et compte rendu.

Méthodes pédagogiques et mise en situation pratique

La formation alterne apports théoriques, échanges interactifs, analyse de situations professionnelles et mises en situation pratiques afin de permettre aux participants d'appliquer les prescriptions de sécurité correspondant aux opérations réellement réalisées dans leur activité.

Partie théorique – 4 h 30

- La partie théorique est réalisée en salle de formation, dans les locaux de l'entreprise cliente ou dans une salle mise à disposition par OF².
- Elle s'appuie sur des apports illustrés, des situations professionnelles et des échanges en lien avec l'activité des participants.
- Dans le cadre d'une formation inter-entreprises, cette partie peut être mutualisée entre les participants de plusieurs entreprises.

Partie pratique – Mise en situation professionnelle – 2 h 30

La partie pratique est réalisée directement dans l'environnement professionnel de l'entreprise cliente, sur ses véhicules ou engins électriques ou hybrides représentatifs de l'activité des stagiaires.

BCL

- Identifier les sources d'énergie concernées.
- Préparer et réaliser les différentes étapes de la consignation.
- Effectuer la VAT avec le matériel approprié.
- Rédiger et renseigner les documents associés à la consignation et à la déconsignation.
- Réaliser les opérations liées à la déconsignation.

BRL

- Analyser les risques et préparer l'intervention.
- Délimiter et sécuriser la zone ; choisir et utiliser les EPI/EPC et outillages.
- Réaliser une intervention BT générale représentative de l'activité.
- Réaliser la connexion et la déconnexion d'une batterie ou d'un élément de liaison ainsi que les mesurages nécessaires à l'intervention.
- Vérifier les conditions de sécurité avant remise en service et rendre compte.

BEL Essai

- Préparer et sécuriser une zone d'essai.

- Choisir les protections, appareils et matériels adaptés.
- Réaliser les connexions nécessaires et effectuer un essai représentatif de l'activité.
- Maintenir les conditions de sécurité pendant l'essai.
- Terminer l'essai et remettre l'équipement dans un état sûr.

Les mises en situation pratiques sont réalisées dans le garage ou l'atelier de l'entreprise sur les véhicules ou engins correspondant à son activité professionnelle.

Modalités d'évaluation

- Évaluation théorique par QCM de 20 questions minimum – réussite à 70 % minimum.
- Évaluation pratique par mise en situation professionnelle correspondant au(x) symbole(s) visé(s).
- Validation pratique : 2 erreurs mineures maximum et aucune erreur majeure.
- Évaluation spécifique des savoir-faire correspondant aux habilitations BCL, BRL et/ou BEL Essai.

Validation

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire.

À l'issue des évaluations théorique et pratique, un avis après formation est transmis à l'employeur en précisant le ou les symboles pour lesquels le stagiaire a été évalué : BCL, BRL et/ou BEL Essai.

L'habilitation électrique est délivrée par l'employeur après s'être assuré de l'adéquation entre les compétences du salarié, les opérations qui lui sont confiées et son environnement de travail.

Recyclage

Un recyclage périodique est recommandé afin de maintenir et d'actualiser les savoirs et savoir-faire relatifs à la prévention du risque électrique. La périodicité recommandée est de 3 ans. Elle peut être adaptée par l'employeur en fonction de l'activité, de la fréquence des opérations et de l'évolution des véhicules, technologies ou méthodes de travail.

Références réglementaires

- NF C 18-550 – Opérations sur véhicules et engins à énergie électrique embarquée – Prévention du risque électrique.
- INRS ED 6313 – L'habilitation électrique – Opérations sur véhicules et engins.
- Code du travail – dispositions relatives à la prévention du risque électrique.

Délais d'accès

Le délai moyen d'accès à la formation est de 15 jours ouvrés après validation du devis, signature de la convention ou du contrat de formation et réception des éléments administratifs nécessaires. Ce délai peut être ajusté selon les contraintes du client, les disponibilités du formateur ou une situation d'urgence.

Accessibilité

Référent handicap : Olivier Ferrand.

Des aménagements peuvent être étudiés selon les besoins spécifiques du participant. N'hésitez pas à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'adaptation de la formation.

Conditions financières et modalités

Formation inter-entreprise

La partie théorique peut être organisée en inter-entreprises et mutualisée entre plusieurs participants.

La partie pratique nécessite la mise à disposition de véhicules ou d'engins électriques ou hybrides représentatifs de l'activité professionnelle des stagiaires.

Les modalités d'organisation des mises en situation pratiques sont définies préalablement avec les entreprises participantes et peuvent être réalisées directement sur leurs sites respectifs.

La réalisation de la formation complète est conditionnée par la possibilité d'organiser les mises en situation et évaluations pratiques dans des conditions adaptées.

Tarif sur devis, selon le nombre de participants, les lieux de réalisation de la partie pratique et les contraintes d'organisation.

Formation intra-entreprise

Formation réalisée pour un groupe de 1 à 10 participants.

La partie théorique peut être réalisée dans les locaux de l'entreprise ou dans une salle mise à disposition par OF².

La partie pratique est réalisée dans l'environnement professionnel de l'entreprise, sur les véhicules ou engins électriques ou hybrides représentatifs de l'activité des stagiaires et mis à disposition par le client.

Tarif sur devis personnalisé, selon l'effectif, le lieu d'intervention et les contraintes logistiques.

Les tarifs sont exprimés en euros. TVA non applicable – article 293 B du CGI.